



Prestation d'un cabinet comptable

Par **787ludovic**, le **09/03/2010** à **12:53**

Bonjour,

Dans le cadre d'un rachat de fond de commerce, j'ai fait appel à un cabinet comptable. Il m'a établi divers documents comme le prévisionnel.

Nous avons conclu un accord de vive voix, qu'il deviendrait mon comptable dans le sens ou le rachat du fond s'effectuerait. Idem pour ses prestations en amont, qui étaient incluses dans le compte d'exploitation de la future société.

Malheureusement les banques en ont décidé autrement...

Aujourd'hui je me trouve dans la situation où le cabinet me réclame de régulariser la facture qu'il m'a fait parvenir. A l'époque d'ailleurs, il m'avait dit de la mettre de côté et qu'elle viendrait en déduction du montant annuel.

Ma question est : Est-ce que je suis dans l'obligation de lui régulariser cette facture alors que nous avons conclu un accord de vive voix et que je n'ai jamais signé de devis ?

Merci d'avance